CONTACTS UTILES

Six intervenantes sociales du Conseil départemental de l'Hérault mises à disposition en commissariats et gendarmeries peuvent répondre à vos questions

Zone Gendarmerie - Est du Département: Compagnie de Lunel, de Castelnau de Lez, de Lodève (partie Est) Séverine DUPIN

© 06 21 32 01 81

sdupin@herault.fr

Zone Gendarmerie - Centre du Département : Compagnie de Lodève (partie Ouest), de Pézenas Céline LEFEBVRE

© 06 12 39 62 70

celefebvre@herault.fr

Zone Gendarmerie - Ouest du Département Compagnie de Béziers **Virginie BRIOIS**

© 07 87 03 66 11

vbriois@herault.fr

Commissariat de Montpellier :

Fatiah BOUNOUA

© 06 74 94 49 73

fbounoua@herault.fr

Commissariat de Sète Frontignan :

Claudia BELDAME

6 06 83 78 34 29

cbeldame@herault.fr

Commissariat de Béziers :

Sophie CAUQUIL

© 06 68 77 71 68

socauguil@herault.fr

L'Aide Universelle d'Urgence

Toute victime de violences conjugales peut bénéficier d'une aide financière lui permettant de quitter rapidement son foyer, de se mettre à l'abri et de faire face à ses dépenses immédiates. Le demandeur doit être en possession d'un des documents suivants datant de moins de 12 mois:

- Un dépôt de plainte auprès des forces de l'ordre,
- Un signalement adressé au procureur de la République,
- Une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales.

Pour les affiliés MSA, orienter vers la MSA du secteur de résidence ou sur languedoc.msa.fr

Pour les affiliés CAF, orienter vers la CAF du secteur de résidence ou sur caf.fr Avec l'accord exprès de la victime, la demande pourra être transmise au conseil départemental pour la mise en place d'un accompagnement des services sociaux

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES, APPELEZ LE





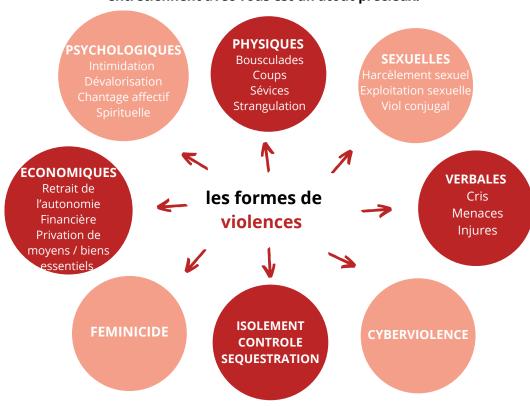






FEMMES / FILLES VICTIMES DE VIOLENCES Fiche réflexe à destination des bailleurs sociaux

Les personnes qui vous sollicitent ou se présentent à vous peuvent être victimes de diverses formes de violences. La relation de confiance et de proximité qu'elles entretiennent avec vous est un atout précieux.



Les violences faites aux femmes concernent tous les milieux sociaux, âges, niveaux d'études et cultures Des professionnels dédiés à la lutte contre ces violences peuvent prendre le relais Une femme effectue 7 allers-retours en moyenne avant de quitter le conjoint violent

L'agresseur est le seul responsable

QUELLE POSTURE ADOPTER?

Vous repérez ou êtes sollicités pour une situation de violence envers une femme. Une victime vous révèle subir ou avoir subi des violences.

DANS LES DEUX CAS

- Préserver la confidentialité
- Faciliter le dialogue
- Éviter toute banalisation, minimisation ou jugement des faits
- il est important de respecter les choix et la temporalité de la personne concernée.
 Grâce à votre aide, elle saura qui contacter quand elle sera prête. Vous pouvez en parallèle solliciter l'avis technique de professionnels spécialisés (Intervenantes sociales en commissariats et gendarmeries, associations de lutte contre les violences faites aux femmes) en présentant la situation de façon anonyme

COMMENT AGIR?

- Proposer un espace sécurisant à la victime un premier niveau d'écoute bienveillante. L'usage de phrases clefs peut être recommandé.
- Gérer la situation à deux professionnels si la situation le permet.
- Même si vous ne prenez pas de notes lors de l'entretien, garder à posteriori une trace des éléments importants dans un endroit sécurisé. Vous pouvez également proposer à la victime d'utiliser la Plateforme en ligne "Mémo de vie" (stockage sécurisé de témoignages, photos...).
- Proposer une orientation vers des professionnels spécialisés.Voir **contacts utiles**.



À DIRE À NE PAS DIRE

RASSURER

"Vous pouvez parler en confiance, vous n'êtes plus seule et je vous crois"

"Tu as bien fait de venir me voir"

BANALISER LES FAITS

"ça arrive"

"C'est pas si grave

"Tu es trop sensible"

"Il est un peu lourd mais sans plus"

NOMMER LES FAITS, RAPPELER SES DROITS

"Ce que tu me dis s'apparente à une situation de violence" "La loi interdit les violences"

CULPABILISER LA PERSONNE

"Tu l'as pas un peu cherché?"
"Tu as vu comment tu étais
habillée?"

"Lui as-tu dit que tu n'étais pas ok

"Pourquoi tu n'as rien dit avant?" "Vous avez déjà eu des relations par le passé ?"

"Si tu veux pas porter plainte, je peux le faire à ta place" "Si vous ne partez pas, vous mettez vos enfants et vous en danger"

DÉCULPABILISER

"Vous n'y êtes pour rien" "L'agresseur est le seul responsable"

MONTRER VOTRE SOUTIEN

"Je vais t'aider"

